



ORES Assets
Association intercommunale coopérative
Présidence

Avenue Jean Mermoz 14 – 6041 Gosselies

Votre correspondante : Rosalia TUDISCA – Secrétaire du Conseil d'administration
rosalia.tudisca@ores.be



AU COLLEGE COMMUNAL DE NIVELLES
Place Albert 1er
1400 NIVELLES

Ville de Nivelles

13 MAI 2024

Secrétariat

Gosselies, le 8 mai 2024

Monsieur le Bourgmestre,
Madame l'Echevine, Messieurs les Echevins,

Assemblée générale du 13 juin 2024 - Convocation et Organisation.

Nous vous prions de bien vouloir faire représenter votre commune à l'Assemblée générale de notre intercommunale qui se tiendra le **jeudi 13 juin 2024, à 10h30**, dans les locaux du Cinéma Acinapolis 'Pathé', Grand'Rue 141/143 à 6000 Charleroi.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel 2023 – en ce compris le rapport de rémunération ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 :
 - *Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
 - *Présentation du rapport du réviseur ;
 - *Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2023 et de l'affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023 ;
5. Nominations statutaires ;
6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

La documentation relative à l'Ordre du jour est disponible sur notre site internet : www.ores.be/ores-assets/assemblees-generales.

Un courriel est également adressé ce jour à votre Directrice/Directeur Général.e à l'adresse électronique suivante : administration@nivelles.be

554.421.

Suite de la lettre par laquelle la Ville de NIVELLES est invitée à se faire représenter à l'Assemblée générale d'ORES Assets qui aura lieu le **jeudi 13 juin 2024 à 10h30 à Charleroi**.

Nous joignons à la présente un modèle de délibération à l'usage de votre Conseil communal, contenant une proposition de décision pour chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Actuellement, nous disposons de formules de pouvoir établies aux noms de HANSE Vinciane, HUBAUX Gérard, RENAULT Louison, SEMAILLE Laurie, GLINEUR Christian en vertu d'une délibération du Conseil communal. Néanmoins, en cas de changement, nous insistons sur la nécessité de communiquer au secrétariat de l'intercommunale, pour le 6 juin prochain au plus tard, les délibérations faisant état des éventuelles modifications intervenues.

Il est primordial de nous faire parvenir votre délibération communale pour le 10 juin 2024 au plus tard à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be. Toutefois, pour être prise en compte dans les quorums de présence et de vote, au moins un de vos cinq délégués à l'Assemblée générale devra être présent à la réunion.

A défaut de délibération communale, chaque délégué présent dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des droits de vote revenant à la commune qu'il représente.

Un courrier de rappel sera adressé à vos cinq délégués à l'Assemblée fin de ce mois.

Conformément à l'article L1523-13, § 1^{er} al. 4 et 5 du CDLD – repris à l'article 25 D de nos statuts –, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées.

Afin de nous permettre de les accueillir dans les meilleures conditions, il est impératif que les délégués et les citoyens s'inscrivent, pour le 6 juin 2024 au plus tard, à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be ou par téléphone aux numéros 071/54.75.42 ou 087/59.37.49.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information que vous jugeriez utile de connaître à ce sujet et vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame l'Echevine, Messieurs les Echevins, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil d'administration



Rosalia TUDISCA

Secrétaire du Conseil d'administration

MODELE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du :

Présents :

Le Conseil Communal, valablement représenté pour délibérer,

- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et spécialement les articles L1122-19 et L1122-20 relatifs aux réunions et délibérations des Conseils communaux et l'article L1122-30 relatif aux attributions du Conseil communal ;
- Vu les articles L1523-11 à L1523-14 du même code relatifs aux Assemblées générales des intercommunales ;
- Considérant l'affiliation de la commune/ville à l'intercommunale ORES Assets ;
- Considérant que la commune/ville a été convoquée à participer à l'Assemblée générale du 13 juin 2024 par courrier daté du 8 mai 2024 ;
- Vu les statuts de l'intercommunale ORES Assets ;
- Considérant que les délégués des communes associées à l'Assemblée générale sont désignés par le Conseil communal parmi les membres des conseils et collèges communaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil et que le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal ;
- Considérant que pour être prise en compte dans les quorums de présence et de vote, la simple transmission de la délibération ne suffit pas à rapporter la proportion des votes intervenus au sein du conseil communal ; au moins un des cinq délégués à l'Assemblée générale devra être présent à la réunion ;
- Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée ;
- Considérant que la commune/ville souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ;
- Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

DECIDE

- **D'approuver** aux majorités suivantes, **les points inscrits à l'ordre du jour** de l'Assemblée générale du 13 juin 2024 de l'intercommunale ORES Assets à savoir :
 - **Point 1 - Rapport annuel 2023 – en ce compris le rapport de rémunération**
à voix pour, voix contre et abstentions.

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le rapport annuel 2023 et à délibérer sur ce rapport - en ce compris le rapport de rémunération.
 - **Point 2 – Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023**
 - * Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
 - * Présentation du rapport du réviseur ;
 - * Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2023 et de l'affectation du résultat ;à voix pour, voix contre et abstentions.
 - **Point 3 – Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023**
à voix pour, voix contre et abstentions.
 - **Point 4 – Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023**
à voix pour, voix contre et abstentions.
 - **Point 5 - Nominations statutaires**
à voix pour, voix contre et abstentions.
 - **Point 6 - Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.**
à voix pour, voix contre et abstentions.

La commune/ville reconnaît avoir pris connaissance de tous les documents qui devaient être mis à disposition dans le cadre de cette procédure décisionnelle.

- De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.
- De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;

Copie de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale précitée.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘